

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE CERTAINS COMITÉS

AVIS PUBLIC est donné en vertu des dispositions des articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous désirons informer la population que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord adoptera le projet de Règlement n° 13, établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités, le mardi 25 janvier 2022 à 19 h au Centre administratif 2 situé au 795, rue Melançon à Saint-Jérôme.

Le projet de Règlement est disponible pour consultation, à compter du 24 novembre 2021, sur le site Internet du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (www.csrndn.qc.ca), dans la section « À propos » sous la rubrique « Conseil d'administration » ainsi qu'au siège social du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord situé au 795, rue Melançon à Saint-Jérôme. Toute personne qui souhaite formuler des commentaires à ce sujet peut le faire par courriel à csrndn2@csrndn.qc.ca avant le 7 janvier 2022, 16 h.

Donné à Saint-Jérôme
24 novembre 2021

RÉMI TREMBLAY
Secrétaire général

Québec 